



Le 8 Mars 2018

**A l'intention de mesdames les directrices, des représentants de parents d'élèves, des directions d'accueil de loisir des écoles de la commune de Prévessin-Moëns,**

Suite à la concertation, au débat et au vote du conseil d'école extraordinaire organisés dans la commune, je vous annonce que **la décision a été prise de poursuivre l'organisation actuelle concernant les rythmes scolaires à la rentrée prochaine.**

**L'emploi du temps des élèves restera donc basé sur quatre jours et demi scolarisés**, lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi. Les horaires sont inchangés :

- 8h30/11h30
- 13h30/15h45
- 8h30/11h30 le mercredi matin.

Les élèves seront accueillis par les centres de loisir en temps périscolaire à partir de 15h45. Le détail de l'organisation des accueils de loisir, leurs horaires et leurs tarifs seront communiqués ultérieurement.

La commune ne fera donc pas de demande de dérogation pour un retour à la semaine de quatre jours.

Cette décision pourra, si vous le souhaitez, être commentée lors des conseils d'école à venir. Cela n'a malheureusement pas pu être le cas à l'école de la Bretonnière, dont le conseil a déjà eu lieu. Nous nous tenons à la disposition des parents qui souhaiteraient échanger avec nous sur ce sujet.

Certaine que vous saurez voir dans ce choix, exigeant sur le plan organisationnel comme sur le plan budgétaire, celui d'une **priorité donnée aux apprentissages scolaires en conservant cinq matinées scolarisées**, je tiens à remercier les directrices d'écoles et les équipes pédagogiques pour leur engagement dans cette réflexion. Merci également aux représentants de parents et aux équipes ALFA3a pour leur participation active.

Ensemble, nous continuerons de mettre tout en œuvre pour que **les journées de nos enfants, en temps scolaire comme périscolaire, soient de qualité, tant pour leur progression que pour leur épanouissement.**

Comptant sur votre engagement à nos côtés pour une bonne préparation de l'année scolaire à venir, soyez assurés de mon entier dévouement.

Aurélié CHARILLON

Maire de Prévessin-Moëns

